Réf. Farde e-Assemblées : 2480030

N° OJ : **79**

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Culture et Tourisme.- Fondation d'utilité publique "Fondation Maurice Béjart".- Subsides : 10.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant qu'il importe de définir les axes de partenariat pour une convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation d'utilité publique "Fondation Maurice Béjart" pour le fonctionnement de la fondation;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article 1 : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 10.000,00 EUR à l'attention de la fondation d'utilité publque "Fondation Maurice Béjart", répartis comme suit:
- 5.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022;
- 5.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022.

Article 2 : Les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et la fondation d'utilité publique sont adoptés.

Annexes :

AE1/Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)